



AVIS DE COURSE WINDSURF 2009-2012



Nom de la compétition : **Longues Distances de Nauticat Cattenom**

Dates complètes : **samedi 18 Juin 2011 au Dimanche 19 Juin 2011**

Lieu : **Plan d'eau de Cattenom**

Autorité Organisatrice : **Nauticat Cattenom**

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Windsurf – Longues Distances.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent se pré inscrire en envoyant un mail mentionnant vos Nom, Prénom, N° de licence à nauticat-elite-team@laposte.net (et copie à nauticat57@free.fr) au plus tard le **jeudi 16 Juin**.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineursLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
Numéro de voile ou licra

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Windsurf LD	15€avec ticket boissons et sandwich

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : **samedi 18 juin** de 11h00 à 13h40

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 18 juin 2011	14h30	Longues Distances
Dimanche 19 juin 2011	11h00	Longues Distances

5.3. Briefing :

Premier briefing samedi 18 juin à 14h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le **samedi 18 juin**
- Affiché au panneau officiel du club

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type longues distances, départ au lièvres, et sera affiché en annexe lors du briefing.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

8.2. le système de classement utilisé est autre que le Système de Points à Minima de l'Annexe A

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Xavier Collin xavier-collin@laposte.net 06 62 47 16 91

Informations sur le plan d'eau : <http://nauticat57.net> rubrique Club

12. PRIX

Divers lots seront au tirage au sort.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris